

Préparer et conduire une mission exploratoire

Finalité : La mission dite « exploratoire » va normalement conduire à un engagement et doit aboutir, naturellement, à un projet de signature d'une convention de partenariat à plus ou moins longue échéance.

☞ Ce déplacement officiel de la collectivité avec une délégation sera interprété par la collectivité partenaire comme un signe fort de motivation et d'engagement de la part de la collectivité française.

Objectifs :

- Rencontrer son partenaire (personnes et territoire),
- connaître et se faire connaître
- Présentation et échanger sur les motivations et les attentes de chacun
- Définir les bases et le cadre de la coopération
- Préparer une première version d'accords voire signer un protocole d'intention (facultatif cela dépend de l'avancée des discussions)

Composition du groupe :

- 2 ou 3 élus
- Un fonctionnaire chargé de mission

Durée :

Si les partenaires se sont déjà rencontrés, une mission peut être de quelques jours.

AVANT DE PARTIR...

- 1- Informer le partenaire et définir avec lui la date, le contenu et un programme assez précis de la mission.
- 2- S'informer sur le contexte national, régional et local de la CT partenaire, les structures administratives, les autres acteurs engagés sur le territoire, les ONG...
- 4- Prévoir du matériel (photos, livres, docs de référence...) pour présenter la collectivité. Document de présentation de la commune qu'ils pourront garder, éléments socio-économiques sur la commune. *(Le souhait de connaître le territoire de l'autre est réciproque et l'on y va aussi pour présenter sa collectivité)*
- 5- Préparer les termes de référence de la mission. Ils peuvent être brefs mais doivent être précis sur :
 - Les objectifs de la mission
 - Les résultats à atteindre
 - Le programme détaillé de la mission avec les rencontres et visites de courtoisie, les horaires de réunions...
 - Les responsabilités de chaque collectivité dans l'organisation
- 6- préparer au préalable, au sein de l'équipe qui part en mission, le rôle et les interventions de chacun.

☞ Le temps est toujours trop court et les imprévus souvent au rendez-vous d'où la nécessité de préparer au mieux la mission pour une efficacité plus grande.

SUR PLACE...

Dans la commune :

- Rencontrer les autorités locales, leaders et personnes ressources (élus, représentant de l'Etat, Services techniques, leaders société civile).
 - o Le Maire et son équipe municipale
 - o ...

☞ Le choix et l'ordre des personnes à rencontrer seront laissés à la CT partenaire.

- Réunions de travail et d'échange avec le maire et son équipe constituée pour animer la coopération. Eléments incontournables à évoquer :
 - o Expression des attentes et des motivations de chacun
 - o L'animation de la coopération décentralisée sur les deux territoires (comité de jumelage, association ? élus municipaux ?)
 - o Le calendrier à venir ? Les prochaines étapes ? prochains objectifs ?

☞ A l'issue de ces échanges et séances de travail, les partenaires devront se quitter avec une vision assez claire et précise de leur coopération et en ayant apporté des réponses à un certain nombre de questions.

Attention : se laisser le temps de se connaître avant de se lancer dans un programme d'actions fait partie intégrante du projet et du processus de partenariat.

Sur le territoire partenaire :

- Rencontrer le SCAC (ambassade de France – service coopération décentralisée) ?
- ...?

☞ Il est important de rencontrer les autorités françaises et les autorités nationales en charge de la coopération décentralisée mais en fonction du temps disposé, ces rencontres non prioritaires dans un premier temps peuvent faire l'objet d'un autre séjour.